

L'attribution du supplément de revenu garanti (SRG) parmi les personnes âgées au Canada – Fréquence et variations

Ross Finnie
Université d'Ottawa

David Gray
Université d'Ottawa

Yan Zhang
Statistique Canada

Avril 2013

Notre sujet concerne les tendances d'attribution des prestations d'aide aux faibles revenus sous la forme du supplément de revenu garanti (SRG) pour les Canadiens âgés de 65 ans ou plus. Le régime de SRG est la seule prestation de retraite de l'État liée aux ressources qui cible le groupe des personnes seules et des couples à la retraite. Les principales variables pour les résultats de l'étude sont la fréquence d'attribution de la prestation dans ce groupe de personnes et les variations d'admissibilité et de retrait de la prestation. Notre étude se base sur les données administratives provenant des déclarations d'impôt. L'analyse va dans le sens de la documentation sur la pauvreté et les faibles revenus, assez abondante pour la population active. En nous éloignant de cette documentation, nous adoptons une approche rétrospective en incluant dans notre analyse plusieurs phases du cycle de vie. Nous évaluons les modèles économétriques multivariés de la fréquence d'attribution parmi la population admissible, ainsi que les facteurs de hasard pour l'admissibilité et le retrait de la prestation. Dans nos équations d'évaluation, nous incluons d'abord des indicateurs pour l'âge et pour la cohorte d'admissibilité, puis des variables indépendantes de type démographique pour refléter le sexe, l'état civil, le statut d'immigrant, le statut de langue minoritaire et d'autres conditions selon la région. La spécification la plus complète comprend des indicateurs sur le revenu permanent et l'activité d'épargne antérieure, le tout calculé sur la base des renseignements rétrospectifs observés lorsque la personne avait entre 50 et 52 ans. Parmi nos nombreux résultats empiriques, le taux de fréquence augmente rapidement avec l'âge et est beaucoup plus faible pour les couples mariés que pour les personnes seules. En ce qui concerne les variations, une grande partie (mais pas la totalité) de l'attribution du SRG est caractérisée comme étant constante.

Codes JEL : H22, H23, H55 et J14

Mots clés : paiement de la pension vieillesse, taux de fréquence, variations, profil d'âge, revenu permanent, épargne-retraite.